

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 00932 Numéro SIREN : 510 433 212 Nom ou dénomination : 3 R BATIMENT
--

Ce dépôt a été enregistré le 26/04/2024 sous le numéro de dépôt 10651

①

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2018

Désignation de l'entreprise <u>SARL 3 R BATIMENT</u>				26 AVR. 2024				Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise <u>3 MAIL MAURICE DE FONTENAY 93120 LA COURNEUVE</u>											
SIREN				510433212							
Durée de l'exercice en nombre de mois*				12		Durée de l'exercice précédent*				12	
Exercice N clos le											
31122017											
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3			
ACTIF IMMOBILISÉ	{	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012					
			Autres *	014		016					
		Immobilisations corporelles *	028	24 825	030	23 805		1 020			
		Immobilisations financières * (1)	040		042						
		Total I (5)	044	24 825	048	23 805		1 020			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052					
		Marchandises *		060		062					
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066						
	{	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	98 808	070		98 808			
			Autres* (3)	072	3 589	074		3 589			
	Valeurs mobilières de placement		080		082						
	Disponibilités		084	1 446	086		1 446				
	Charges constatées d'avance*		092		094						
	Total II	096	103 843	098		103 843					
Total général (I + II)				110	128 668	112	23 805		104 863		
PASSIF								Exercice N 1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*				120		6 000				
	Écarts de réévaluation				124						
	Réserve légale				126		600				
	Réserves réglementées*				130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)				132						
	Report à nouveau				134		14 540				
	Résultat de l'exercice				136		(3 571)				
	Provisions réglementées				140						
		Total I	142		17 570						
Provisions pour risques et charges				Total II	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156		1 638				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164						
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166		694				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)				172	32 038	84 961				
	Produits constatés d'avance				174						
	Total III				176		87 293				
Total général (I + II + III)				180		104 863					
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197			Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182				
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **SARL 3 R BATIMENT**

Néant ☐ *

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
3 1 1 2 2 0 1 7

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*				209		210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215		214	
		Services*			217		218	110 947
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)							222
	Production immobilisée*						224	
	Subventions d'exploitation reçues						226	
	Autres produits						230	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)							232	110 947
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234	
	Variation de stock (marchandises)*						236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238	7 516
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*						240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier.....- immobilier :)						242	30 119
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	3 067			244	3 067
	Rémunérations du personnel*						250	44 702
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	26 435
	Dotations aux amortissements*						254	1 841
	Dotations aux provisions						256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259				262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
Total des charges d'exploitation (II)							264	113 680

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(2 733)
Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)			294	253
Produits exceptionnels (IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300	584
		dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôts sur les bénéfices* (VII)						306	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)						310	(3 571)

B — RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2

312

314

3 571

Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	584	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
Déductions	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undécies)	990		
	Dont divers	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		350 3 589
		Créance due au report en arrière du déficit			346		
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)			655		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col.1 Déficit col. 2	352	354 6 575
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356		
	Déficits antérieurs reportables : *		10 095	dont imputés sur le résultat :		360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col.1 Déficit col. 2	370	372	6 575

SARL 3 R BATIMENT
Société A Responsabilité Limitée
Au capital de 6.000,00 EUROS
Siège Social :
3 Mail Maurice de Fontenay
93120 La Courneuve
Siret : 510 433 212 00022

Procès Verbal Des Délibérations
De L'assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire
Du 30 Juin 2018

L'an Deux Mille Dix-huit
Le 30 juin à 16 Heures,
A La Courneuve,

Les Associés de la Société SARL 3 R BATIMENT, Société à responsabilité limitée au Capital de 6.000,00 Euros, divisé en 100 parts de 60,00 Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et extraordinaire sur convocation de la gérance faite par lettre recommandée quinze jours à l'avance à chaque associé.

Sont présents :

- Madame NASR Manal	Propriétaire de	50 parts
- Monsieur NESSIM William	Propriétaire de	50 parts
Total des parts représentées		100 parts

Soit l'intégralité du Capital Social.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Les Associés présents possédants ainsi 100 parts, soit plus de la moitié des parts sociales, l'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par *Madame NASR Manal* agissant en qualité de Gérant.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2017 et quitus à la gérance,
- Approbation du salaire du gérant
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Une copie de la lettre recommandée adressée à chaque associé et les avis de réception,
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31/12/2017,
- Le rapport de gestion établi par la gérance,
- Le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

M M

N W

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établi par la gérance.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

1. Première Résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31/12/2017 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne au Gérant quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/12/2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2. Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Gérant et décide d'affecter le résultat de l'exercice 2017 d'un montant de (3.571,00) € et des exercices antérieurs d'un montant total de 10.969,00 € de la manière suivante :

-Report à nouveau	:	10.969,00 €
-Réserves légales	:	00,00 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3. Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale approuve le salaire de 00,00 € versé au gérant au titre de l'année 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4. Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Gérant de la Société ou à tous porteurs des copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 17 Heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Gérant et les associés.

Monsieur NESSIM William

Madame NASR Manal



SARL 3 R BATIMENT
Société A Responsabilité Limitée
Au capital de 6.000,00 EUROS
Siège Social :
3 Mail Maurice de Fontenay
93120 La Courneuve
Siret : 510 433 212 00022

Rapport De Gestion
De La Gérance à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle
Du 30 Juin 2018

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2017 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, le rapport de gestion ainsi que tous les comptes annuels dudit exercice.

Pour information, il vous a été adressé avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, savoir :

- Les comptes annuels et le texte des résolutions soumises à votre vote

Nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé sont présentés en conformité avec la loi comptable n° 82/3530 du 30 avril 1983 et du décret n° 83/1020 du 29 novembre 1983.

Les résolutions qui vous sont soumises correspondent aux différentes propositions qui vous sont faites.

Nous espérons qu'elles auront votre agrément et que vous voudrez bien donner à la gérance quitus de sa gestion.

Vous trouverez, en annexe, de façon détaillée, les principales informations comptables.

1701

Compte Rendu Des Principales Informations Comptables Pour L'exercice Clos Au 31 Décembre 2017

- Résultats – Affectation : Examen des comptes et résultats.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017,

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 110.947,00 €, Contre 102.903,00 € de l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 44.702,00 € Contre 38.998,00 € de l'exercice précédent.

Le montant des cotisations sociales s'élève à 26.435,00 € Contre 17.843,00 € de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteints un total de 113.680,00 € Contre 103.866,00 € de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à (2.733,00) € Contre (961,00) € de l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- des produits exceptionnels de 00,00 € Contre 00,00 € de l'exercice précédent.
- des charges financières de 253,00 € Contre 666,00 € de l'exercice précédent.
- des charges exceptionnelles de 584,00 € Contre 257,00 € de l'exercice précédent.
- de l'impôt sur les sociétés de 00,00 € Contre 00,00 € de l'exercice précédent.

L'exercice clos le 31 décembre 2017 se traduit par un résultat de (3.571,00) € Contre (1.883,00) € de l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2017 et des exercices antérieurs d'un montant total de 10.969,00 €:

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les affectations suivantes :

- | | | |
|--------------------|---|-------------|
| - Report à nouveau | : | 10.969,00 € |
| - Réserves légales | : | 00,00 € |

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

- Appointements Du Gérant :

Vous aurez à donner quitus de la gestion pour l'exercice (01/01/2017 au 31/12/2017) et à ratifier la rémunération perçue par le gérant (Appointements, Salaires) au cours dudit exercice.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à La Courneuve
Le, 30 juin 2018
Le Gérant

